

## DISPOSITIONS SPECIFIQUES AU CDI

**Toutes les dispositions du règlement intérieur s'appliquent au CDI.**

### **HORAIRES DU CDI**

Le CDI est ouvert tous les jours, du lundi après-midi au vendredi matin inclus.

**L'emploi du temps hebdomadaire est affiché dans la vitrine située avant la porte d'entrée.** Il est susceptible de changer chaque semaine en fonction des diverses obligations du professeur documentaliste et de l'occupation du lieu par les différentes classes.

### **ACCES AU CDI**

**Tous les élèves doivent impérativement s'identifier sur le logiciel CDIstat en entrant au CDI.** Cela permet de comptabiliser les entrées et d'assurer une liste d'appel en cas d'évacuation du lieu.

### **REGLES DE VIE**

**Le CDI est avant tout un lieu de travail.** Il convient d'en prendre soin comme de n'importe quelle salle de l'établissement. Il est également nécessaire d'y conserver un certain niveau de calme.

Tous les documents sont empruntables pour des durées variables et renouvelables. Il est important de restituer tous les documents empruntés en temps et en heure pour que tout le monde y ait accès.

**En cas de non-restitution, les documents seront facturés.**

Le CDI dispose de 11 postes informatiques connectés à Internet. Leur utilisation doit se faire dans le respect de la charte informatique du lycée. Les élèves qui utilisent les ordinateurs pour des activités de loisir devront impérativement céder leur place aux élèves souhaitant travailler. **Le CDI ne prête pas d'écouteurs**, les élèves doivent donc apporter les leurs s'ils souhaitent écouter une vidéo ou de la musique. Les élèves ont la possibilité d'imprimer des documents en noir et blanc, à raison de 5 feuilles par élève et par jour. **Le CDI ne fait aucune photocopie. Le téléphone portable est toléré** dans la mesure où son utilisation silencieuse ne dérange personne.

**Enfin, les élèves ont :**

#### **Interdiction :**

- **De manger**
- **De boire (sauf de l'eau en cas de fortes chaleurs)**
- **De dégrader volontairement le matériel mis à leur disposition**

#### **Obligation :**

- **De s'inscrire sur CDIstat en entrant**
- **D'être respectueux et polis**
- **De ranger leurs chaises et les documents déplacés.**

**Tout élève qui ne respecterait pas ces dispositions se verra appliquer des sanctions par le professeur documentaliste.**